



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 17 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 8209 – Bourgoin - Jallieu

Le 17 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 8209 – Bourgoin - Jallieu, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Céline DEVIENNE, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. Thibaut BOUTIE, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

GD

CD

TB

1

alc

TB

La séance a débuté le 17 Avril 2019 à 10. heures 15.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté20..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-49..... demandes de création d'offices enregistrées.
-12..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -1..... demandes surnuméraires ;
 -10..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -1..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AJ CD TP³ MC
TB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
8209	00051178	01/02/2019 14:00:50.930799	12
8209	00051552	01/02/2019 14:01:11.152721	20
8209	00053400	01/02/2019 14:03:03.161063	16
8209	00053605	01/02/2019 14:03:18.849642	5
8209	00053845	01/02/2019 14:03:35.279186	22
8209	00054123	01/02/2019 14:03:59.341202	23
8209	00054611	01/02/2019 14:04:43.121705	26
8209	00055906	01/02/2019 14:07:14.423883	1
8209	00056138	01/02/2019 14:07:45.866971	10
8209	00056450	01/02/2019 14:08:30.332521	6
8209	00056739	01/02/2019 14:09:15.189026	27
8209	00056846	01/02/2019 14:09:32.304516	9
8209	00056892	01/02/2019 14:09:38.708756	14
8209	00057160	01/02/2019 14:10:25.106499	13
8209	00058886	01/02/2019 14:16:52.999552	29
8209	00060006	01/02/2019 14:23:30.754688	24
8209	00060308	01/02/2019 14:25:50.127152	3
8209	00062345	01/02/2019 14:52:02.480448	18
8209	00063339	01/02/2019 15:14:46.912297	8
8209	00064133	01/02/2019 15:33:42.183464	17
8209	00064492	01/02/2019 15:45:20.493479	19

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

8209	00066568	01/02/2019 17:35:01.913642	21
8209	00066701	01/02/2019 17:43:24.909364	11
8209	00067084	01/02/2019 18:07:42.167936	2
8209	00070636	01/02/2019 22:34:51.929490	7
8209	00072855	02/02/2019 11:18:44.681500	4
8209	00073467	02/02/2019 12:55:09.255521	28
8209	00073519	02/02/2019 13:03:06.369118	25
8209	00073813	02/02/2019 13:36:55.229370	15
8209	00073892	02/02/2019 13:41:06.622267	30

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

me amf

La séance a été levée le 17 avril 2019 à .10.. heures 25..

*

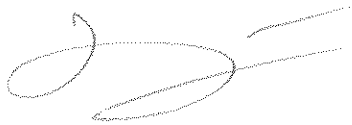
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

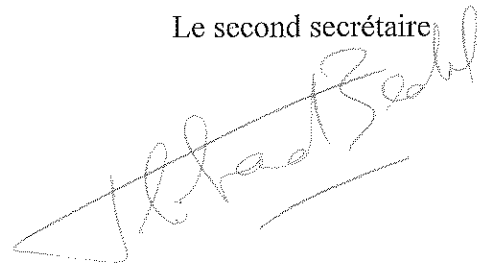
TR CD 6 YC

Paris, le 17. avril 2019

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



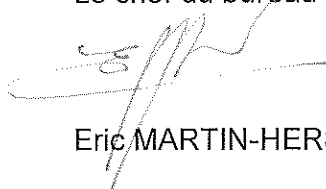
Le magistrat



Zone 8209 - Bourgoin - Jallieu
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:02:31.946580	52937	31 mars 2019	8209
01/02/2019 à 14:06:17.956360	55512	29 mars 2019	8209
01/02/2019 à 14:20:26.286283	59535	26 mars 2019	8209
01/02/2019 à 14:23:51.422588	60052	31 mars 2019	8209
01/02/2019 à 17:15:25.292138	66239	19 mars 2019	8209
01/02/2019 à 19:14:19.796230	68063	2 mars 2019	8209
01/02/2019 à 19:50:35.929337	68598	31 mars 2019	8209
02/02/2019 à 03:49:51.175118	71687	22 mars 2019	8209
02/02/2019 à 13:30:32.784995	73762	15 avril 2019	8209
02/02/2019 à 13:35:57.455447	73807	31 mars 2019	8209

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



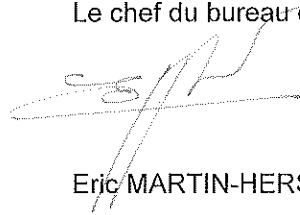
16 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 8209 - Bourgoin - Jallieu
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:29:24.187517	60718	8209	56138	01/02/2019 à 14:07:45.866971

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie




16 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 8209 - Bourgoin - Jallieu
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
02/02/2019 à 09:36:48.113791	72231	8209	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie


Eric MARTIN-HERSENT

16 AVR. 2019